



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mars 2020 à 18h00,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	Départ après la 14 ^{ème} délibération
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	Départ après la 12 ^{ème} délibération
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Départ après la 10 ^{ème} délibération
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CHINDRIEUX Marie-Claire BARBIER

Autres présents non votants :

Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Sébastien BABOULAZ	Responsable CitésLab
Nicolas BESSON	Responsable MSAP
Julien BOURGES	Directeur d'Aqualac
Fabrice BURDIN	Responsable Agriculture
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées



Thibaut DERRIEN
Julie ECALARD
Matilde HABOUZIT
Sylvie NORMAND
Magali PINSON
Eline QUAY THEVENON

Responsable Air – Energie - Climat
Responsable Communication et relations publiques
Responsable du pilotage de la performance
Responsable des ports et plages
Responsable Eau potable
Assistante du service Assemblées / Juridique

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 février 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 28 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 29 présents, et 29 votants.



DÉLIBÉRATION

N° :19 Année : 2020
Exécutoire le : 09 MARS 2020
Affichée le : 09 MARS 2020
Visée le : 09 MARS 2020

MARCHES PUBLICS

Marché n°2018-44 : création d'une salle du conseil communautaire Lot n°12 : Sanitaire / Chauffage / Ventilation – Avenant n°3

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a engagé le projet de réalisation d'une nouvelle salle du conseil au siège de la communauté d'agglomération, au 1500 Boulevard Lepic, suite à la fusion des intercommunalités, l'ancienne salle de conseil ne pouvant accueillir l'ensemble des conseillers communautaires. S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux. La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PETITHOMME. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée. La consultation a fait l'objet d'un allotissement.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux a été confié à l'entreprise SAS DTE INGENIERIE pour l'exécution des travaux du lot 12 (Sanitaire/Chauffage/Ventilation). Le montant initial du marché était de 80 083,00 € HT (96 099,60 € TTC).

2 premiers avenants ont été notifiés sur ce lot (pour des modifications d'équipements) et avaient porté ce montant à 81 635,00 € HT (97 962,00 € TTC).

La formule de révision indiquée à l'article 4.8.2 du CCAP - indice de révision pour le lot n°12 précise : « 30 % BT38 Plomberie Sanitaire + 60 % BT 41 Ventilation et conditionnement d'air », le total des deux coefficients ne faisant pas 1, il convient de corriger ces coefficients par la formule suivante : « 40% BT38 + 60% BT41 ».

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 151-05 – Salle du conseil communautaire.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 3 mars 2020

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





Marché n°18-44
Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac

LOT N°12
SANITAIRES – CHAUFFAGE - VENTILATION

AVENANT N°3

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise DTE INGENIERIE domiciliée 8 Rue B. Thimonnier – 38320 Poisat, représentée par Loïc THIBERT et désigné ci-après par l'expression « DTE INGENIERIE »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux relatif à la création de la salle du conseil communautaire, Grand Lac a confié à l'entreprise DTE INGENIERIE, domiciliée 8 Rue B. Thimonnier – 38320 Poisat, la construction de la salle du conseil communautaire dans le cadre du lot 12 – Sanitaires – Chauffage - Ventilation et pour un montant de 80 083,00 € HT (96 099,60 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ;34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016360 du 25/03/2016, décomposé en douze lots :

- Lot n° 01 : Gros œuvre
- Lot n° 02 : Charpente métallique - Bardage
- Lot n° 03 : Menuiserie extérieure aluminium - Fermetures
- Lot n° 04: Cloisons - Doublages - Plafonds
- Lot n° 05: Chapes
- Lot n° 06: Menuiserie intérieure
- Lot n° 07: Carrelage - Faïence
- Lot n° 08: Peinture
- Lot n° 09: Revêtements de sols souples
- Lot n° 10 : Électricité : courants forts
- Lot n° 11 : Électricité : courants faibles
- Lot n° 12 : Sanitaire - Chauffage - Ventilation

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de rectifier les modalités de calcul de la révision de prix prévues à l'article 4.8.2 du C.C.A.P. suite à une erreur de répartition sur les index du lot 12.

La formule de révision pour le lot n°12 précise : « 30 % BT38 Plomberie Sanitaire + 60 % BT 41 Ventilation et conditionnement d'air », le total des deux coefficients ne faisant pas 1, il convient de corriger ces coefficients par la formule suivante : « 40% BT38 + 60% BT41 ».

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'impact financier dépend de l'évolution des indices.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Aix les Bains, le

Pour la société DTE INGENIERIE,

M. Loïc THIBERT

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-44 : création d'une salle du conseil communautaire - Lot n.12 : Sanitaire / Chauffage / Ventilation - Avenant n.3

Date de transmission de l'acte : 09/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 09/03/2020

Numéro de l'acte : d3232 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200303-d3232-DE

Date de décision : 03/03/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires